

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0037254

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3174

Société :

Adulte

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Faïggasvi

Hamza

Date de naissance :

17/11/56

Adresse :

Tél. : 06.19.20.64.15 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/01/2023

Nom et prénom du malade : Faïggasvi Hamza

Age : 19 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ASTHME

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 06 FEV. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ca Sa

Le : 25/01/2023

adhérent(e) : ca Sa



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/10/13	Ca	Ca	100,00	DR HABAKKUK Médecin Généraliste Allada, 1er Etage
02/02/13	Ca	Ca	Compte	DR HABAKKUK Médecin Généraliste Allada, 1er Etage

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25/01/23 02022122	289,60 338,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
PHOTO RAYON			

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-12), upper left (13-24), lower left (25-34), and lower right (35-46). The arch is centered on a vertical axis with an arrow pointing upwards labeled 'H'. A horizontal arrow pointing to the left is labeled 'D' on the left and 'G' on the right. A vertical arrow pointing downwards is labeled 'B' at the bottom.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Abdeslam CHIHAB

Ancien Médecin des Hôpitaux de Casablanca
Médecine Générale
Examen Médical pour Permis de Conduire

الدكتور عبد السلام شهاب

طبيب سابق بمستشفيات الدار البيضاء
الطب العام
الفحص الطبي لرخصة السياقة

Casablanca, le : 02/02/2023 الدار البيضاء، فـ

FATISSA ADDO Dousia.

9810
x2 Dostim 50mg 02flidos
49,65
x3 - D-Cure forte amp.
33880

S.V

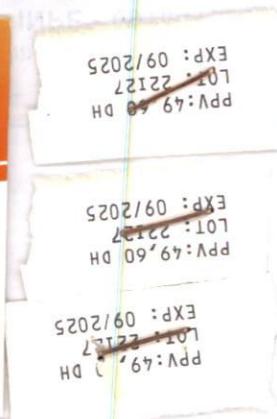
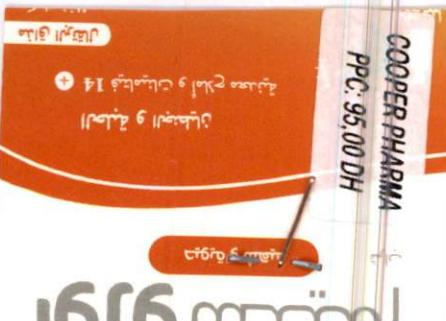
+ 1 amp / 15 jours + 03 mois
+ 1 amp / mois 3 mois

PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
GHOFRANE
OAI Yata - Casablanca
Dr. Abdeslam CHIHAB

PHARMACIE BLOC "C"
GHOFRANE
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
Dr. Abdeslam CHIHAB
OAI Yata - Casablanca

256, شارع علي يعنة (أمام قسارية فين الحصن) - الحي المحمدي - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 62 96 96
256, Bd Ali Yata (en face Kissariat Foum Lehsen) Hay Mohammadi - Casablanca - Tél. : 05 22 62 96 96

INPE : 091041798



Docteur Abdeslam CHIHAB

Ancien Médecin des Hôpitaux de Casablanca

Médecine Générale

Examen Médical pour Permis de Conduire

الدكتور عبد السلام شهاب

طبيب سابق بمستشفيات الدار البيضاء

الطب العام

الفحص الطبي لرخصة السياقة

الدار البيضاء، في

Casablanca, le :

25/07/2023

2023

289,60

Friday 25 August 2023

144,50

- ESAC 20

✓ A.S.

45,30

- Melij x 15

✓ A.S.

59,00

- Flabat 1CP 8.21

✓ A.S.

10,00

- Metoclopramid

✓ A.S.

Dr CHIHAB Abdeslam
Médecin Généraliste
1er Etage
Casablanca

PHARMACIE BLOC "C"
N° 116 Bloc (C)
Bd Ali Yata Casablanca
Dr. Bernoussi

256، شارع علي يعنة (أمام قسارية في الحصن) - الحي المحمدي - الدار البيضاء الهاتف : 05 22 62 96 96

256, Bd Ali Yata (en face Kissariat Foum Lehsen) Hay Mohammadi - Casablanca - Tél. : 05 22 62 96 96

INPE : 091041798

PPC: 59DH
LOT: KB10
EXP: 04/25

LOT 22006
PER 05/24
PPV 144DH50
144/10

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293

✓
45,20